

Statement

Minister for  
International  
Trade



Discours

Ministre du  
Commerce  
extérieur

89/50

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS

DECLARATION PAR LE

MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR,

JOHN C. CROSBIE,

SUR DE

NOUVELLES MESURES CONTRE LA SURPECHE ETRANGERE

ST. JOHN'S (TERRE-NEUVE)

Le 6 octobre 1989

Entre les années 1950 et 1970, les flottes étrangères ont sensiblement réduit les ressources halieutiques au large de notre côte atlantique. Le Canada a saisi la possibilité qui lui était alors donnée de jouer un rôle clé dans l'établissement du fondement juridique international de la zone de 200 milles prévue dans le droit de la mer.

Dans ce grand effort, le Canada était représenté par une équipe remarquable, dirigée par M. Alan Beesley, l'un de nos diplomates les plus chevronnés et de nos meilleurs spécialistes du droit international. Le Canada a encore une fois besoin de ses compétences et de sa détermination sur ces questions.

Je suis heureux et fier d'annoncer aujourd'hui que, sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, du ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Tom Siddon, et de moi-même, le premier ministre a créé au sein du gouvernement du Canada le poste d'ambassadeur pour la conservation des ressources marines et qu'il a nommé M. Alan Beesley à ce nouveau poste.

M. Beesley aura pour mandat de mettre à profit les ressources du gouvernement du Canada, en coopération avec les gouvernements provinciaux et les représentants de l'industrie et des pêcheurs, en vue de mettre fin à la surpêche étrangère.

M. Beesley fera directement rapport aux ministres Clark, Crosbie et Siddon. Il ira chercher aux ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur et des Pêches et Océans toutes les compétences et les ressources dont il aura besoin.

M. Beesley assume ses nouvelles fonctions à un moment crucial. La surpêche actuellement pratiquée par les flottes étrangères à l'extérieur de la limite de 200 milles est bien moins importante que les niveaux des prises à l'extérieur des 12 milles dans les années 60 et au début des années 70, mais elle n'en réduit pas moins des stocks de poisson qui nous sont importants.

À titre d'exemple, je mentionnerai le déclin subit du total des prises autorisées (TPA) pour le poisson plat au sud du Grand Banc. Les contingents fixés par l'OPANO pour les trois grands stocks de poissons plats de cette zone ont totalisé 75 000 tonnes en 1986. Pour 1990, le TPA pour ces stocks ne représente globalement que 34 900 tonnes. Soit une réduction de plus de 50% en seulement quatre ans.

Ce déclin est causé non seulement par la prise de tonnages excessifs, mais aussi par la capture massive de

poissons immatures. Par exemple, un échantillon de poissons plats récemment découverts dans la cale d'un chalutier espagnol donnait un poids total de 113 livres pour 275 poissons. Le poids moyen de ces poissons était de 6,6 onces et leur longueur moyenne était de 6,8 pouces.

Plusieurs milliers de tonnes de ces espèces sont capturées chaque année par des bâtiments espagnols et portugais dans une zone de reproduction reconnue située à l'extérieur des 200 milles. Voilà une conduite nettement irresponsable.

Au début de la récente réunion de l'OPANO, il a semblé que la Communauté européenne allait adopter une approche différente. Le commissaire aux Pêches de la CE, Manuel Marin, y a parlé d'un engagement envers la conservation mais, dans les discussions, la CE n'a pas donné suite à cet engagement.

Nous l'inciterons à le faire, surtout à l'automne, alors qu'elle devra décider si elle veut rejeter les contingents fixés par l'OPANO et, si tel est le cas, se fixer unilatéralement des contingents pour 1990 en ce qui concerne l'Atlantique nord-ouest.

Nous tenterons, par une campagne d'information publique menée en Europe, de montrer aux décisionnaires européens que ce que l'Espagne et le Portugal ont fait ne correspond pas à ce que la CE s'est engagée à faire. Cette campagne d'information publique vise essentiellement à révéler aux Européens certains de leurs comportements que très peu d'entre eux connaissent. À leur montrer le caractère irresponsable et destructeur de leurs activités de pêche dans l'Atlantique nord-ouest.

Cet effort sera entrepris en consultation avec les gouvernements provinciaux et en coopération avec l'industrie de la pêche et le syndicat des pêcheurs. Il supposera leur participation, ainsi que celle de M. Beesley, à un certain nombre d'activités en Europe.

Il appellera la participation de nos ambassades dans toutes les capitales de la Communauté européenne. Et il supposera des activités complémentaires qui seront entreprises par d'autres ministres canadiens et qui seront annoncées en temps et lieu.

Nous ciblerons les principaux décisionnaires de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que les journalistes et les analystes influents.

Nous avons pour eux trois messages simples et importants:

- Premièrement, la CE est le principal obstacle au bon fonctionnement de l'OPANO, une importante organisation internationale de conservation et de gestion des ressources.
- Deuxièmement, la pêche excessive que pratique la CE dans l'Atlantique nord-ouest endommage une ressource importante et nuit aux pêcheurs du Canada, à ceux des autres pays membres de l'OPANO et, ultimement, à ses propres pêcheurs.
- Troisièmement, l'engagement de toutes les nations responsables envers les principes du développement durable est ignoré par la CE qui, en plus de prendre des quantités excessives de poisson, s'attache à capturer de grandes quantités de poissons immatures dans des zones de reproduction reconnues.

Je commencerai cette campagne en contactant et en rencontrant d'éminents journalistes européens à Londres dans la semaine qui vient.

Je poursuivrai ces efforts avec les médias européens et je rencontrerai aussi les ministres responsables de ces questions en France et en République fédérale d'Allemagne. Ces initiatives complèteront les contacts politiques de haut niveau engagés cette année par le premier ministre, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le ministre des Pêches et des Océans et moi-même. Ces rencontres se tiendront dans le cadre de la mission commerciale que je dirigerai en France et en République fédérale d'Allemagne.

Cette campagne d'information publique en Europe et ces contacts ministériels avec la CE et ses membres renforcent les mesures que le Canada continue de prendre contre la surpêche étrangère. Ce sont notamment la fermeture de ports, le refus de contingents pour les stocks excédentaires et la non-participation à des coentreprises comme les achats sélectifs de bord à bord en ce qui concerne les États qui refusent de respecter les décisions de conservation de l'OPANO.

Le Canada aborde toutes ces questions en se rappelant ses droits d'État côtier ainsi que les obligations des États qui exploitent des flottes de pêche lointaine, comme il est prévu à la Partie VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Le droit de la mer, sous sa forme actuelle, ne nous donne pas le pouvoir juridique d'étendre unilatéralement notre zone de pêche exclusive au-delà de 200 milles. Dans le jargon du droit de la mer, la zone au-delà des 200 milles reste la "haute mer".

Mais le droit de la mer contient des dispositions importantes qui demandent à l'État côtier et aux États qui exploitent des flottes de pêche lointaine de coopérer à la réalisation de l'objectif de la conservation et de la gestion responsable des stocks de poisson qui chevauchent la limite de 200 milles. Le Canada poursuivra ses efforts pour que le régime juridique international prévu dans le droit de la mer soit appliqué par l'entremise de l'OPANO.

Si le régime international existant ne peut être appliqué à cette fin malgré nos meilleurs efforts, le Canada tentera de faire accepter par la communauté des nations un ensemble de règles plus claires et plus efficaces.

Cette difficile tâche sur le plus long terme composera une partie importante des nouvelles responsabilités de l'ambassadeur Beesley.

En terminant, j'aimerais rappeler les deux développements que j'ai annoncés aujourd'hui:

- Premièrement, la nomination d'Alan Beesley au poste d'ambassadeur pour la conservation des ressources marines chargé de coordonner les efforts du Canada pour mettre fin à la surpêche étrangère.
- Deuxièmement, la campagne canadienne d'information publique que je lancerai la semaine prochaine à Londres pour inciter la Communauté européenne à corriger sa façon d'agir à l'extérieur des 200 milles - une façon d'agir qui est irresponsable au plan international, qui est dommageable pour toutes les nations qui dépendent de la ressource et qui est aussi contraire à l'engagement de la CE envers le développement durable.

Pour le premier ministre, moi-même, Joe Clark, Tom Siddon et le gouvernement du Canada, l'élimination de la menace posée par la surpêche étrangère est et restera une priorité nationale.